GEMENG SUESSEM

N° 2026/646 - AVIS AU PUBLIC

autorisation de bâtir

Conformément à l'article 5 du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes, il est porté à la connaissance du public qu'une demande d'autorisation de bâtir a été introduite en date du 15/10/2026 pour:

Objet de l'autorisation:
l'exécution de travaux de petite envergure sur le territoire de la commune de Sanem

Situation:
, L-
Numéro(s) : Section cadastrale:

Pendant le délai d'instruction du dossier, le présent avis est affiché pendant 30 jours, par les soins du requérant, de façon accessible et de manière visible et lisible sur la parcelle destinée à recevoir le projet susmentionné.

Toute personne qui estime que les décisions administratives à prendre au sujet de cette demande seraient susceptibles d'affecter ses droits et intérêts pourra faire connaître ceux-ci par écrit au bourgmestre.

Elle sera par la suite invitée à consulter le dossier en question et de présenter ses éventuelles observations.

Pour tout renseignement supplémentaire, notre Service de l'urbanisme et des bâtisses est à votre disposition.

la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

Simone Asselborn-Bintz
Mike Lorang, échevin

Administration Communale SANEM

SERVICE DES BÂTISSES B.P. 74 L-4401 Bieles (+352) 59 30 75 - 669 batisses@suessem.lu www.suessem.lu